

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 07/06/2024 - B2024/005410 - 2023 B 01943 - 798 415 824 - A.C.T.

Désignation de l'entreprise SARL A.C.T.Néant ☐ *Adresse de l'entreprise 3098 AV DU 11 NOVEMBRE38340 VOREPPENuméro SIRET * 7 9 8 4 1 5 8 2 4 0 0 0 3 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le				
				3 0 0 6 2 0 2 1		3 0 0 6 2 0 2 0				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012						
	Fonds commercial *									
	Autres *	014	950	016	950					
	Immobilisations corporelles *	028		030						
	Immobilisations financières * (1)	040	63 297	042		63 297		63 297		
	Total I (5)	044	64 247	048	950	63 297		63 297		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
Autres * (3)			072	17 767	074		17 767		23 397	
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	747	086		747				
Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	18 514	098		18 514		23 397		
Total général (I+II)		110	82 762	112	950	81 812		86 695		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			2 000		2 000			
	Ecart de réévaluation	124								
	Réserve légale	126			200		200			
	Réserves réglementées *	130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			29 907		30 278			
	Report à nouveau	134								
	Résultat de l'exercice	136			4 984		(371)			
	Provisions réglementées	140								
	Total I	142			37 091		32 107			
	Provisions pour risques et charges	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			17 391		23 267			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			584		925			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	10 367		26 746		30 395			
	Produits constatés d'avance	174								
	Total III	176			44 721		54 588			
	Total général (I + II + III)	180			81 812		86 695			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A.C.T.		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
						13 0 0 6 2 0 2 1		13 0 0 6 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
	Production vendue	biens		215		214			
		services *		217		218	11 100	14 400	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	0	800	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	11 100	15 200	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	2 022	1 310	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	332	244	332	414	
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	2 786	2 671	
	Dotations aux amortissements *					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0	0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	5 139	4 395		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5 961	10 805		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294		367	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	83	9 243
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	894	1 566	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	4 984	(371)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 984	314		
Règlements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	894		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	83		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelle (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)		
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	5 961	354
	Déficit col. 2								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	5 961	372	
					Déficit col. 2				

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais d'établissement	X
Charges à payer	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	950		
Autres participations	63 297		
TOTAL	63 297		
TOTAL GENERAL	64 247		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			950	950
Autres participations			63 297	63 297
TOTAL			63 297	63 297
TOTAL GENERAL			64 247	64 247

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	950			950
TOTAL GENERAL	950			950

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	279	279	
Taxe sur la valeur ajoutée	97	97	
Débiteurs divers	17 391	17 391	
TOTAL	17 767	17 767	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	17 391	7 068	10 323	
Fournisseurs et comptes rattachés	584	584		
Taxe sur la valeur ajoutée	725	725		
Autres impôts taxes et assimilés	166	166		
Groupe et associés	10 367	10 367		
Autres dettes	15 488	15 488		
TOTAL	44 721	34 398	10 323	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	20.0000	100			100

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	950	
Total général	950	

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	440
Dettes fiscales et sociales	166
Total	606

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Amendes et Pénalités	83	
Total	83	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

A.C.T.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000,00 €uros
Siège social : VOREPPE (38340),
3098, Avenue du 11 Novembre

798 415 824 RCS GRENOBLE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021**

Article L.232-22 – I du Code de Commerce

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide
d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 4 983,70 euros
en totalité au compte « Autres Réserves » 4 983,70 euros

Ledit compte « Autres Réserves » se trouve ainsi porté de 29 906,98 euros
A la somme de 34 890,68 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons
qu'il a été procédé antérieurement aux distributions suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres Revenus Distribués	
30 juin 2020	NEANT	NEANT	NEANT
30 juin 2019	NEANT	NEANT	NEANT
30 juin 2018	NEANT	NEANT	NEANT

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire
Annuelle du 31 décembre 2021.**

Pour extrait certifié conforme
La Gérance

